



AVIS DE VACANCE DE POSTE

L'ONUCI recrute pour la Section Pénitentiaire de sa Division Etat de Droit :

Pour une durée temporaire de six (06) mois

AVIS DE VACANCE DE POSTE N°: 72601 ONUCI/NPO/2014/002 	TITRE DU POSTE :	Lieu d'affectation : Abidjan, CI
	UN(01) CONSEILLER AUX AFFAIRES PENITENTIAIRES	
	GRADE: NO-C	Date d'ouverture : 20 mars 2014
	Poste uniquement ouvert aux candidats de nationalité ivoirienne	Date de clôture : 26 mars 2014 <u>Les candidatures reçues après la date limite ne seront pas acceptées.</u>

I . PRINCIPALES FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

La Division Etat de Droit se compose de la Section des Affaires Judiciaires et de la Section des Affaires Pénitentiaires.

Sous la supervision directe du Chef de la Section Pénitentiaire et de son Adjoint, le/la titulaire du poste appuiera ladite section dans ses interventions et programmes, au niveau pénitentiaire et judiciaire. Il/elle sera chargé (e) de :

- Rédiger des projets de programmes, de stratégies, de textes législatifs et réglementaires dans le domaine pénitentiaire. Il s'agira aussi de donner des conseils et des avis pour soutenir leur adoption, diffusion et application.
- Organiser et de suivre les processus de consultation et de validation concernant les projets et programmes initiés dans le cadre du plan de travail de la Section et des orientations de la Politique Sectorielle du Ministère de la Justice.
- Assurer et faciliter la liaison avec les autorités judiciaires et pénitentiaires nationales, la Communauté Internationale, les ONG, la Société Civile, les Agences des Nations Unies, ainsi que d'autres partenaires pour le bon fonctionnement du Service Public Pénitentiaire.
- Travailler de concert avec les autres Sections de l'ONUCI, sur la problématique de l'élaboration des règlements internes des prisons.

- Effectuer le suivi de tous les dossiers concernant l'élaboration de directives, projets de loi et réglementation, que l'ONUCI traite avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire.
- Servir de relais et de point focal avec les juridictions, la Direction de l'Administration Pénitentiaire et les Organismes Internationaux intervenant dans le domaine pénitentiaire.
- Porter une attention particulière aux situations qui nécessitent l'intervention de l'Administration Pénitentiaire et du Ministère de la Justice.
- Effectuer toute autre tâche qui pourra lui être confié(e) par le/la Chef de la Section.

II. COMPETENCES, QUALIFICATIONS ET EXPERIENCE REQUISES

COMPETENCES :

Professionalisme- Connaissance approfondie et avérée du domaine pénitentiaire et judiciaire ; expérience vaste et diversifiée de tous les aspects de la gestion des prisons, solides capacités d'analyse et qualités de jugement.

Aptitude à planifier et à organiser- Aptitude démontrée à fixer des priorités, à planifier et à coordonner son propre travail comme celui de ses subordonnés et à en assurer le suivi.

Orientation-Client- Aptitude à établir et à maintenir de bonnes relations de travail avec toute une série d'organismes et de partenaires nationaux et internationaux, afin de discerner les besoins des clients et de trouver les moyens d'y répondre.

Aptitude à la communication- Aptitude confirmée à communiquer oralement et par écrit, notamment pour ce qui est de rédiger des rapports exhaustifs et de faire des exposés en présentant clairement les différents points de vue, en décrivant avec concision les différentes options possibles et en fournissant l'information voulue, ainsi qu'en formulant des recommandations et en les justifiant.

Esprit d'équipe- Sens élevé des relations humaines et aptitude à évoluer dans un milieu multiculturel, en faisant preuve de tact et d'un respect pour la Diversité et de l'égalité du Genre.

QUALIFICATIONS ET EXPERIENCE :

Education- Etre titulaire d'une Maîtrise ou équivalent en Droit Public, Administration Générale, Sciences Sociales, Droit Pénal ou tout autre diplôme équivalent. Un diplôme universitaire du Premier Cycle et une formation pertinente dans le domaine pénitentiaire peuvent être considérés, en lieu et place du Diplôme Universitaire Supérieur.

Expérience- Au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle dans le domaine pénitentiaire. Une bonne connaissance de l'informatique est essentielle.

Langues- Avoir une excellente connaissance du Français, à l'écrit comme à l'oral. Une connaissance de l'Anglais serait un atout.

Les dossiers de candidature comprenant un CV détaillé et une lettre de motivation, sont à envoyer sous pli fermé, avec la mention : «UN(01) CONSEILLER AUX AFFAIRES PENITENTIAIRES, NO-C », au plus tard le 26 mars 2014, à l'adresse suivante :

**Service du Personnel (Bureau 123)
Bureau de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)
Ancien Hôtel Sebroko
Boulevard de la Paix
Attécoubé 19
08 BP 588 Abidjan 08, Côte d'Ivoire**

LES NATIONS UNIES NE FONT PAYER AUCUN FRAIS A QUELQUE ETAPE QUE CE SOIT DU PROCESSUS DE RECRUTEMENT (DEMANDE D'EMPLOI, ENTRETIEN D'EMBAUCHE, TRAITEMENT DES DOSSIERS OU FORMATION). LES NATIONS UNIES NE S'INTERESSENT NULLEMENT PAS AUX INFORMATIONS RELATIVES AUX NUMEROS DE COMPTES BANCAIRES DES DEMANDEURS D'EMPLOI.